

MAIRIE DE MALAFRETAZ

N°2025-44

Extrait du registre des délibérations

Séance du 22 septembre 2025

L'an deux-mil-vingt-cinq le vingt-deux septembre à vingt heures, le conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni au lieu habituel de ses séances sous la présidence de Gary Leroux, Maire.

Nombre de Membres en exercice : 15

Nombre de Membres présents : 13

Nombre de Membres Votants : 15

Date de la Convocation : 18 septembre 2025

Présents : M. Gary LEROUX, M. Patrick VERNOUX, Mme Sandra PENIN, M. Jérôme CHAVANEL, Mme Annick FALCAND, Mme Dominique MICHEL, M. Christophe TRIPOZ, M. Sylvain BELFIS, M. Franck BOUVARD, Mme Nathalie AUPOIL-DANTHON, M. Vincent GUICHARDAN, Mme Laurie PASCAL et M. Bruno BOURY,

Excusés : Mme Florence PIRAT (ayant donné pouvoir à Gary LEROUX), Mme Sandra RUCH (ayant donné pouvoir à Laurie PASCAL),

Secrétaire de séance : Mme Laurie PASCAL

AIDE FINANCIERE

Vu le code de l'action sociale et des familles, et notamment l'article L 123-5 ;

Vu l'article R 123-2 du code de l'action sociale et des familles ;

Vu la délibération n°2024-40 du 23 septembre 2024 décidant l'aliénation du bâtiment de la Cure ;

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal que le logement situé à l'étage de la Cure est loué depuis le 1^{er} février 2023. Il rappelle que le locataire s'est porté acquéreur de l'immeuble.

En raison de la non présentation des diagnostics obligatoires, la signature de la promesse de vente initialement prévue dans le courant du mois de juillet a été reportée, le locataire sollicite la gratuité du logement pour le temps perdu, soit quatre mois.

Le Conseil d'administration, après en avoir délibéré à 14 voix contre et 1 abstention

REFUSE d'accorder la gratuité de la location du logement au locataire.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que susdits.

Pour extrait conforme,

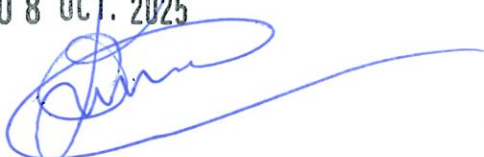
La secrétaire de séance,
Laurie Pascal



Délibération certifiée exécutoire
Reçue en Préfecture le 08 OCT. 2025

Publiée le 08 OCT. 2025

Le Maire,
G LEROUX



Le Maire,
Gary Leroux



Accusé de réception en préfecture
001-210102299-202509221202544-DE
Date de réception préfecture : 08/10/2025